



Le 1<sup>er</sup> juillet 2013

## Retour d'un jeune lynx dans le Massif du Jura

Ce Samedi 29 juin a été relâché avec succès le jeune lynx recueilli affaibli cet hiver dans le massif du Jura par l'association Athénas. L'opération, placée sous le contrôle de l'Etat, notamment en présence de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a été réalisée en fin d'après midi sur le secteur de la Haute-Chaine dans le département du Doubs. Le relâcher, bien orchestré, s'est déroulé dans de bonnes conditions et le jeune lynx recouvrant sa liberté a rapidement disparu dans le couvert forestier. Il va faire l'objet d'un suivi télémétrique fin pendant la durée d'un an, grâce à une balise Argos/GPS (suivi satellitaire), couplée avec une balise VHF pour un suivi sur le terrain complémentaire, qui va permettre de suivre ses déplacements et son comportement précisément durant cette période.

Cette opération a eu lieu suite à la demande de l'association Athénas, qui a recueilli fin d'année 2012 ce jeune lynx orphelin errant proche d'habitations et très affaibli. Suite à la disparition de la mère tuée vraisemblablement accidentellement, il a été capturé à l'âge de 5 mois et demi sur la commune d'Arinthod (commune du Jura) et bénéficié d'une assistance par Athénas, seul centre de sauvegarde de la faune sauvage français habilité et équipé pour accueillir des félidés. Après une période de soins d'environ 6 mois, son retour dans le milieu naturel a été jugé techniquement et administrativement possible ce printemps au terme d'une procédure réglementaire de dérogation. Cette procédure prévoit notamment une consultation du public qui s'est avérée très suivie avec plus de 15500 réponses et plus de 84 % d'opinions favorables, ainsi qu'un avis du CNPN (Conseil National pour la protection de la Nature) et s'est conclu par un arrêté ministériel pris la veille.

Le lynx est une espèce strictement protégée qui est aussi classée en danger d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées en France- liste UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). La Franche-Comté a dans sa protection une responsabilité particulière puisque le massif jurassien représente deux-tiers des effectifs nationaux, soit 70 - 100 individus. Le relacher de cet animal dans sa population d'origine n'est en rien un acte de renforcement de la population mais le retour d'un individu qui a été soustrait quelques mois à son milieu d'origine. Comme l'ensemble des jeunes de l'année, il va se déplacer parfois longtemps et loin avant de s'installer sur un territoire inoccupé. Néanmoins le choix des sites potentiels de relâcher a fait l'objet d'un examen attentif par l'Etat et de nombreux paramètres ont été pris en compte, notamment scientifiques mais également de précautions par rapport aux activités humaines.

Contact DREAL Franche-Comté :

Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18

mél : [patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)